

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef de Division Planification et Méthodes** au niveau la Direction de l'Inspection et du Contrôle relevant du Pôle Entreprises.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences / DRH, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Postes à pourvoir	Profils minimum requis	Compétences
Chef de Division Planification et Méthodes Direction de l'Inspection et du Contrôle	-Chef d'Agence, Chef de Division et assimilé, ayant une ancienneté(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou -Chef de Service et assimilé, ayant une ancienneté(*) d'au moins 4 ans dans le poste ; Ou -Cadre de formation Bac+3 minimum, ayant une ancienneté(*) d'au moins 5 ans à la CNSS.	-Maîtrise de la réglementation de la CNSS ; -Maîtrise de l'organisation et des métiers de la CNSS ; -Maîtrise des normes et des procédures relatives au métier de l'inspection et du contrôle ; -Capacité à mener des études et des analyses prévisionnelles sur l'évolution des activités des secteurs économiques ; -Capacité à concevoir et mettre en œuvre un système de planification des missions ; -Connaissance des applicatifs informatiques relatives au domaine ; -Qualité de suivi du portefeuille des agents itinérants ; -Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ; -Capacité organisationnelle ; -Capacité à encadrer une équipe de travail ; -Capacité d'analyse et de synthèse des données.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2020@cnss.ma** au plus tard le **31 DEC 2020** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Abdellatif MORTAKI
 Directeur Général par intérim